



Synthèse de la réunion du 15 juin 2010 du groupe de travail « projet immobilier »

Participants : 12 parents, 4 membres du bureau dont Robert de Villeneuve, qui préside la réunion et qui présente les dates importantes du déroulement du projet :

- **Décembre 2008 - Décembre 2009**
Etablissement par un programmiste du schéma directeur immobilier
- **Janvier 2010 - Mars 2010**
Finalisation et traduction du document en italien pour les autorités italiennes
- **Avril 2010**
Mise en place d'une commission travaux, étude d'un plan de financement par le lycée
- **Avril 2010- Novembre 2010**
Négociation avec les autorités Italienne pour l'obtention des autorisations nécessaires à la réalisation des travaux.
Réalisation par le STBI aidé d'un architecte du plan détaillé des travaux et du cahier des charges.
- **Janvier 2011 - Juin 2011**
Publication de l'appel d'offre , choix du maitre d'œuvre
- **Juillet 2011 - octobre 2012**
Réalisation de la 1^{er} tranche des travaux

synthèse des questions qui émanent des échanges, parfois animés, de la soirée :

1) Le statut de l'établissement et du site

- A) Les parents veulent être sûrs que nous restons *un EGD*.
- B) Les ambiguïtés créées par les questions de *propriété du site*. Les parents (italiens notamment) ont le sentiment d'investir dans du patrimoine immobilier français. Repréciser le statut (par une *convention Etat- AEFÉ*) de SF, avant de s'engager dans des dépenses.

2) Le financement

- A) Le financement par l'AEFE : pourquoi 20 % seulement ? Où en sont les décisions de subvention par l'AEFE (subvention déjà votée au conseil d'administration de l'AEFE ?) Pourquoi commencer par déterminer la part des parents ?). Nécessité de négocier avec l'AEFE l'équilibre du financement.
- B) L'étalement des coûts ? Allongement du crédit ? Emprunt par tranches, à mesure que les travaux avancent ?

3) La nature des travaux

- A) *Rigueur* du programme ? *Précision* des analyses ? *Justification des coûts* qui semblent excessifs



B) Si ce sont des *questions de sécurité*, urgentes, est-ce vraiment aux parents de le financer ?
(responsabilité de l'Etat français qui scolarise des enfants dans des lieux non conformes) ?

C) *Si ce sont des travaux d'agrandissement*, pourquoi est-ce aux familles actuelles d'y subvenir ?
Combien de classes actuellement ? Combien à terme ?

4) **La concertation avec les parents**

A) le travail du programmiste est questionné

B) les usagers n'ont pas été associés à la phase préparatoire (les parents et les enseignants connaissent mieux les besoins des élèves qu'une personne extérieure).

C) le suivi : quel poids au sein de la commission ?

5) **Le déroulement des travaux**

La scolarisation des enfants pendant la durée des travaux ? Sécurité ?

6) **Le lien avec le projet pédagogique**

A) Bien être des enfants (repas, nombre d'élèves par classes...)

B) L'augmentation des frais de scolarité et la qualité du service offert par l'école ?